

## COMPTE RENDU DU CA DU 03 JUIN 2020 – 20h30 à 23h30 Au local du Panier de Germaine

Présents: Sophie Duteil, Rémi Marivin, Stéphane Morelon, Mireille Bourgeois, Elisabeth Cousew, Caroline Leroux, Martine Gaultier, Hortense Jacquemain

Excusés: Clément Puyo, Ginette Pariselle, Jocelyne Van Binneveld

Stéphane : animateur de séance

Hortense : secrétaire de séance

### 1. Trésorerie

La trésorerie du Panier se porte bien, ce qui va permettre aux trésorières d'effectuer le deuxième virement de 1000€ à l'association de producteurs de café Alto Puruz. Pour rappel, ce versement représentant un montant total de 2000 € est une avance sur les commandes de café 2021 pour aider à financer la saison de production.

Le système de virements pour alimenter les porte-monnaies fonctionne très bien. Une petite partie des adhérents dépose encore des chèques car cela est plus simple pour eux : bien évidemment cela ne pose aucun problème, puisque le système postal fonctionne bien à nouveau.

Le CA donne toute liberté aux trésorières pour effectuer régulièrement des virements depuis le compte du Crédit Coopératif (compte servant au dépôt d'espèces) vers le compte Épargne de la NEF (taux d'intérêt plus avantageux). Cela sera possible une fois que le nom des nouvelles trésorières et leurs signatures seront parvenus au Crédit Coop (Hortense s'en occupe).

Porte-monnaie adhérents négatifs : comme remarqué lors d'un CA précédent, il y a le cas de quelques adhérents qui n'ont rien commandé au Panier en 2020 et dont le compte Ancolie est négatif (achats 2019). Ces adhérents n'ayant pas répondu par téléphone ou par mail, le CA valide l'envoi d'un courrier signé de la Présidente, pour expliquer la situation et demander un remboursement dans le mois.

Par ailleurs, **une bonne nouvelle** : le service des impôts a répondu positivement à notre demande de rescrit fiscal en confirmant que, malgré le chiffre d'affaires du Panier au-dessus du seuil de non-imposition, son caractère non-lucratif le dispense d'être soumis aux impôts commerciaux (TVA, IS...).

## 2. Erreurs de prélèvement sur les produits commandés

Les bénévoles de la pré-permanence et la vérificatrice (Jocelyne) ont remarqué une hausse des erreurs de prélèvement des produits pendant la période de confinement : il s'agit soit, de produits prélevés en trop (plus que ce qu'on a commandé), soit de produit prélevé à la place d'un autre (mélange entre les différents types de produits...).

Ces erreurs ont parfois concerné des produits de valeur importante car conditionnés en grand volume (sucre, farine...), avec deux inconvénients : c'est le Panier qui supporte le prix des produits « perdus », par ailleurs les adhérents qui ne retrouvent pas leur commande sont forcément déçus. Bien que le système de nomination des produits (nom sur le paquet) ait été mis en place quand c'était possible, cela ne semble pas suffire. Dans certains cas, la constitution de lots/paquets nominatifs sera peut-être nécessaire.

### **Le CA identifie trois leviers complémentaires pour diminuer ces erreurs :**

- D'une part, permettre rapidement un **retour des permanences** deux fois par semaine (voir point n°4 pour plus de détails). Cela permet aux bénévoles permanents, non seulement d'assurer une première vérification des livraisons, mais aussi de guider si besoin les adhérents vers leurs produits et d'effectuer une vérification des prélèvements.
- D'autre part, travailler sur la **réorganisation du rayonnage et du mobilier dans le local**, par exemple avec un sens de circulation et une signalétique claire (aliments secs, fruits et légumes, épicerie fine, fromage...) pour permettre aux adhérents de trouver facilement et de ne rien oublier. Après avoir déplacé quelques étagères, le CA décide de dédier la prochaine séance à des travaux pratiques : optimisation de la configuration du local !
- Enfin, favoriser la **mutualisation des bonnes pratiques entre coordinateurs** pour assurer les éléments suivants :
  - que les livraisons par les producteurs se fassent aux horaires prévus (celles des permanences/distributions habituelles) et accompagnées d'un bon de livraison,
  - pour certaines commandes (commandes avec poids à noter telles que la viande, commandes avec une grande diversité de références ou de poids de produits, commandes n'ayant pu être rendues nominatives par le producteur), être présent à la livraison ou bien déléguer cette tâche à Jocelyne(\*), qui se porte volontaire pour le faire sur demande, habitant à deux pas du local. **Rappelons que l'importance d'être présent à la livraison consiste d'une part à aider le producteur à organiser la commande et à rendre visible les différents produits, et d'autre part à vérifier les quantités livrées**, ce qui permet d'éliminer l'hypothèse d'une erreur du producteur (même s'il n'y en a

pratiquement jamais !) et permet d'orienter directement l'enquête vers une erreur adhérent.

**(\*) Pour plus de précisions, voir le mail de Stéphane, référent coordinateur, datant du vendredi 5 juin.**

IMPORTANT : à ce propos, les membres de la Commission Cagette signalent que **la réunion d'information aux coordinateurs prévue fin juin pour le passage à Cagette** sera l'occasion de rappeler, voire parfois de présenter pour la première fois, le rôle du coordinateur et les éléments qu'il doit vérifier pour assurer un bon fonctionnement des commandes, livraisons et prélèvements. Le CA est conscient que certains coordinateurs ont dû assumer cette fonction sans véritable transmission des « ficelles » du métier, d'où l'importance de les épauler dans ce travail. Par ailleurs, il est important **d'échanger sur la diversité des situations de coordination et sur les « bonnes idées » à tester avec son producteur**. Ainsi, outre la réunion spéciale « Cagette », il s'agira d'éditer une « fiche de poste » du coordinateur, et de mettre en route un espace permanent d'échange de pratiques entre coordinateurs (en ligne, via la Newsletter...).

### 3. Cas des coordinateurs qui voudraient passer la main

Quelques coordinateurs, après plusieurs années de loyaux services, ont émis le souhait de passer la main. Le CA propose que :

- Si le souhait d'arrêter est assez urgent, le coordinateur en question veille à le faire remonter à un membre du CA qui veillera à ce qu'un autre adhérent puisse prendre la relève au moins temporairement.
- Sinon, et si le coordinateur est d'accord, la motivation de nouvelles recrues pourrait se faire au cours de la prochaine AG (janvier 2021). Cela permettra notamment aux coordinateurs un peu fatigués de tester le fonctionnement Cagette, qui dans certains cas devrait se révéler plus simple qu'Ancolie, et de mûrir leur décision d'arrêt ou de continuer en fonction. Par ailleurs la transition vers Cagette sera l'occasion de consolider le rôle du coordinateur, alors plus facile à transmettre à de nouveaux bénévoles.

Toutefois pas d'inquiétude : Rémi et Stéphane, de la commission Cagette, signalent que la grande majorité des coordinateurs ont très vite réagi à leur demande de se connecter sur Cagette pour aller créer le catalogue de leur(s) producteur(s), signe que la plupart sont motivés pour la transition. Merci à eux !

#### 4. Le retour des permanences au Panier de Germaine

Dans le contexte de déconfinement actuel, les membres du CA sont favorables à la remise en route des permanences au Panier de Germaine : le mardi et le vendredi de 17h30 à 19h. Le port du masque ne sera pas obligatoire mais reste conseillé. Nous veillerons à assurer la présence de gel hydroalcoolique à l'entrée du local.

Le retour des permanences doit permettre aux adhérents qui le souhaitent de venir prélever leurs produits dans un contexte convivial, pour prendre des nouvelles et échanger dans le respect des gestes barrières. Les produits en libre-service (boissons, miel, plats cuisinés...) seront de nouveau disponibles dans la partie gauche du local et non plus au niveau de la porte communicante.

Pour la première permanence (mardi 9 juin), Rémi et Hortense se portent volontaires pour vous accueillir. Ensuite, **à vos claviers pour remplir le planning des permanences et vous inscrire aux côtés d'un bénévole plus confirmé** si vous débutez (sur le site du Panier de Germaine : section Infos Pratiques > Calendrier des Permanences).

#### 5. Le fonctionnement du « dépôt-vente », ou plutôt du « libre-service »

A ses origines, le « dépôt-vente » est né avec deux objectifs :

- Répondre à un besoin de dépannage des adhérents sur des produits de « dernière minute » (bonnes bouteilles à emporter chez des amis, plat cuisiné en cas de placards vides...)
- Financer le loyer du nouveau local, en appliquant sur ses produits une marge plus importante que sur les commandes (20% de marge).

Finalement, cet espace est resté peu visible, et avec des produits assez chers du fait de la marge, d'où peu de visites. En plus, il fallait avoir sur soi du liquide ou chèque pour régler son achat. Résultat : beaucoup de travail bénévole (gestion des stocks) pour un retour financier anecdotique, avec en plus des produits qui se rapprochent de leur DLUO voire de leur date de péremption. La partie « bar » qui fait fasse à la table des permanences a en revanche connu un meilleur succès, puisque cela consiste à acheter des produits pour les consommer sur place avec les autres adhérents.

**Fort de ce constat, le CA a pris les décisions suivantes :**

- Le dépôt-vente sera rebaptisé à juste titre « **la Dépann'** » avec un grand panneau pour le rendre plus visible.
- La marge appliquée sur les produits va revenir **autour de 10%**, pour un prix plus abordable.
- Les stocks actuels qui sont encore la propriété de leurs producteurs vont être rachetés par le Panier pour une équité de traitement des producteurs et éviter que le risque de

péréemption du produit retombe sur le producteur. Le dépôt-vente va donc devenir un simple libre-service.

- A l'avenir, les produits du dépôt-vente seront achetés et revendus par l'intermédiaire du site « Cagette ». Les adhérents continueront à remplir soigneusement le cahier disponible pour consigner leurs achats, puis seront débités directement de la valeur de ces achats sur leur compte Cagette. **Plus besoin de liquide !**

Par ailleurs, il semble qu'il faille miser sur la convivialité :

- Les produits qui sont peu vendus par le dépôt-vente ne seront plus commandés, en revanche suite à de nombreuses demandes certains nouveaux produits vont rejoindre les rayons de la partie « bar » (pâtés, saucisson...) dès que nous aurons trouvé des producteurs BIO pouvant en livrer. Si vous avez des idées, n'hésitez pas !
- La partie « bar », qui n'est ni plus ni moins qu'un lieu associatif d'échanges autour de la dégustation des produits mis à disposition par le Panier, pourra être consolidée via l'organisation d'évènements tels qu'une dégustation de vins... à suivre prochainement dans la newsletter !

## 6. Divers :

Le Panier de Germaine a donné son accord, en tant qu'adhérent, à l'association "Le Chemin Limousin", pour que soit proposé à l'AG de cette dernière de passer à une cotisation de montant libre et volontaire.

Les bénévoles de la pré-permanence signalent que le local est régulièrement envahi par des emballages de tous types retournés par les adhérents (sacs, pots, bouteilles de vin...) alors que seuls des emballages très précis sont recherchés par des producteurs en ayant fait la demande :

- tout contenant de la Ferme de la Pagénie
- Pots de yaourts de brebis de la famille Fhal (sert de boîte à gâteaux pour le Pain de Pomme)
- Les GRANDES bouteilles de bière (75 cL) UNIQUEMENT, et aucune autre grande bouteille (ni vin, ni jus...)

**Seuls ces emballages peuvent être ramenés au local, les autres c'est à la déchetterie !**

Le CA veillera bien sûr à rationaliser l'espace dédié à la récup' en regroupant tous les bacs à un même endroit, pour éviter ce genre d'erreurs.

Le prochain CA se déroulera dans deux semaines, mercredi 17 ou jeudi 18 juin, à partir de 20h.